

TAD À GRDF : LA CGT AUTOUR DE LA TABLE DE NÉGOCIATION D'UN NOUVEL ACCORD

1- Le TAD à GRDF : 4537 conventions signées et valides au 31/12/2023

	Femmes statutaires sous convention / population féminine statutaire totale*	Hommes statutaires sous convention / population masculine statutaire totale*	Total tous sexes / Genres confondus Agents statutaires *
Cadres	67 %	59 %	62 %
Maitrise	62 %	38 %	46 %
Exécution	44 %	3 %	11 %

*La CGT a demandé les chiffres par rapport aux populations réellement éligibles au TAD. La Direction reviendra vers nous

2- Que porte la CGT en entrée de négociation ?

- **Collectifs de travail et cohésion d'équipe** : exception faite du rythme de TAD semestriel, pour la CGT, 3 jours par semaine est un maximum qu'il ne faut plus élargir
- **Éligibilité de celles et ceux qui aimeraient faire du TAD mais ne le peuvent pas.**
 - Suppression de la limite géographique pour le **TAD sur site délocalisé**
 - Suppression de l'obligation de mettre **la résidence principale** comme premier lieu d'exercice du TAD
 - Création d'une **enveloppe annuelle en jours** pour celles et ceux qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas réaliser du TAD régulièrement
 - Réflexion sur les **métiers/activités actuellement non éligibles au TAD**
- **Temps partiel** : élargissement des droits d'accès au TAD, y compris pour les agents à 50 %
- **Femmes enceinte** : droits plus favorables à leur demande exclusive pour les rythmes de TAD
- Augmentation de **l'indemnité forfaitaire** aujourd'hui à 12,50 € par mois
- Prise en charge complète par l'entreprise des 300 € de **dépenses d'équipement du domicile** à minima pour les bas salaires et les alternants.
Simplification des demandes d'avance et étalement possible des reprises sur paye pour ces achats.
- Élargissement de Restoflash aux agents en TAD ou versement d'une indemnité forfaitaire supplémentaire pour les **repas du midi en TAD**



Je souhaite recevoir l'information
CGT GRDF en direct. Je flash le
QR code et je m'inscris.